

## **R-4270-2024, phase 1**

### **Demande de renseignement n° 1 du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (« RNCREQ ») au Transporteur et au Distributeur**

#### **A. Valorisation des bilans énergétiques (sujet 1)**

##### **1 Référence B-0005, p. 6**

###### **Citation :**

Hydro-Québec travaille présentement à la mise en place d'une feuille de route qui lui permettra d'atteindre ses objectifs pour répondre aux besoins énergétiques.

###### **Demande :**

**1.1 Quel est l'échéancier pour la mise en place de cette feuille de route?**

**1.2 Où en est rendu Hydro-Québec dans cet échéancier?**

**1.3 Quand et comment cette feuille de route sera-t-elle présentée à la Régie?**

##### **2 Référence B-0005, p. 7**

###### **Citation :**

Les cinq priorités énoncées précédemment se traduisent en cibles stratégiques pour l'entreprise. Depuis l'évolution vers « Une Hydro », certains processus, maintenant transverses, permettent d'établir des scénarios de croissance de la charge et de moyens de production afférents pour l'ensemble de l'entreprise. Ces processus permettent la valorisation des bilans énergétiques et de fixer les grandes lignes et perspectives sous-jacentes au développement du système énergétique d'une part et à une stratégie de gestion intégrée de l'actif d'autre part et ainsi profiter de synergies et de gains d'efficience.

**Demande :**

**2.1 En comparant la structure “Une Hydro” à la structure qui prévalait avant, veuillez expliquer en détail comment cette « évolution » permet maintenant de mieux « établir des scénarios de croissance de la charge et de moyens de production afférents ».**

**2.2 La citation suggère qu’Hydro-Québec entend développer des moyens de production en fonction des scénarios de croissance de la charge. Veuillez expliquer comment il entend s’assurer de la récupération des coûts de ces nouveaux moyens de production, advenant une situation où, dans le cadre d’un appel d’offres, l’offre du Producteur n’est pas retenue par le Distributeur.**

**3 Référence B-0005, p. 8**

**Citation :**

- **Développement intégré long terme du système énergétique** : le Plan d’action 2035 pose les bases pour le développement et la décarbonation des activités du Québec. Avec cette prémisse, HQTd doivent veiller à élaborer des solutions techniques qui supporteront les cibles énergétiques à terme. Le dimensionnement des futurs actifs sera influencé par la vue à long terme du système énergétique pour assurer la transition énergétique.

**Demande :**

**3.1 Est-ce que HQTd entendent procéder à l’expansion de leurs réseaux respectifs en présumant que les nouvelles charges seront alimentées par les nouvelles ressources de production d’Hydro-Québec? Veuillez expliquer comment une telle prémisse respecte l’économie de la *LRÉ*, étant donné qu’on ne peut pas présumer l’issue d’un futur appel d’offres du Distributeur.**

**4 Référence B-0005, p. 8**

**Citation :**

Ainsi, parmi les prochaines étapes, le Transporteur vise à :

- **Définir le réseau de transport-cible** : d'importants projets et projets structurants seront requis pour accueillir et transporter la nouvelle production, l'acheminer jusqu'aux points de consommation et donner la fiabilité nécessaire à ce service. Ces projets structurants seront dimensionnés en fonction des besoins long terme induits par le développement et la décarbonation du Québec. Le Transporteur fera la démonstration qu'à long terme, le développement de projets structurants est avantageux pour répondre aux besoins énergétiques, par rapport, par exemple, à une approche « à la pièce ».

**Demande :**

**4.1 Veuillez préciser:**

- 4.1.1 à quel moment le Transporteur entend définir le “réseau de transport-cible”,**
- 4.1.2 à quel horizon, et**
- 4.1.3 dans quel contexte le Transporteur demandera-t-il des approbations par la Régie, le cas échéant.**

**5 Référence B-0005, p. 8**

**Citation :**

Ainsi, parmi les prochaines étapes, le Transporteur vise à : [...]

- **Coordonner de façon intégrée le développement de son réseau avec les différentes sources de production et la croissance de la charge locale** : une part importante des investissements projetés concerne l'addition de sources de production dans le système énergétique d'Hydro-Québec. Le Transporteur présente donc au meilleur de ses connaissances les niveaux d'investissements requis pour intégrer la production et l'augmentation de la charge locale à la hauteur du Plan d'action 2035, bien qu'il soit prématuré de rattacher ces investissements à des interventions concrètes.

**Demande :**

- 5.1 Est-ce que le Transporteur formule une demande précise à la Régie dans la présente instance à l'égard de ces investissements futurs?**
- 5.2 Est-ce que ces montants affectent d'une façon d'une autre les tarifs ou tout autre élément de la demande du Transporteur dans le présent dossier?**

**5.2.1 Le cas échéant, veuillez préciser comment et dans quelle mesure.**

**5.3 Est-ce que le Transporteur a évalué l'impact de ces investissements sur le tarif de transport dans les années suivant la mise en service des équipements en question?**

**5.3.1 Le cas échéant, veuillez présenter les résultats de cet exercice.**

## **B. Développement du système énergétique (sujet 1)**

### **6 Référence B-0005, p. 9**

**Citation :**

La croissance de la charge attendue ainsi que les ajouts de moyens de production pour la soutenir induiront des modifications structurelles profondes du système énergétique. Il convient donc d'imaginer une architecture robuste et résiliente qui permettra au système énergétique d'opérer sa transition. À travers cette architecture, il faudra réussir d'une part à maximiser les services offerts par chacun des équipements déployés et d'autre part à prioriser leur déploiement en fonction des besoins attendus.

**Demande :**

**6.1 Veuillez élaborer sur les mécanismes envisagés par Hydro-Québec afin de s'assurer qu'une architecture élaborée au moment X, et qui inclue les prévisions de croissance de la charge et des moyens de productions qui y correspondent, sera également pertinente si, 5 ou 10 années plus tard, les prévisions sont substantiellement plus (ou moins) élevées.**

### **7 Référence B-0005, p. 9**

**Citation :**

Comme prescrit par la stratégie de valorisation des bilans énergétiques, la mise en place de projets structurants est requise pour soutenir stratégiquement et structurellement la transition énergétique au Québec. Par opposition, une approche incrémentale, avec des cibles traditionnellement à plus court terme, se révèle moins

efficace et nécessiterait *a priori* davantage de coûts et d'efforts pour offrir à terme des services comparables. Ainsi, en termes d'architecture du système énergétique, un projet structurant se conçoit comme un ensemble d'ajouts au réseau permettant de positionner le système énergétique de manière stratégique et durable. Il permet de résoudre aussi bien des problématiques structurelles que des enjeux de capacité d'accueil de production ou de charge, et ce, dans une perspective long terme.

**Demande :**

**7.1 Veuillez confirmer que la mise en place de projets « structurants » par opposition à « une approche incrémentale, avec des cibles traditionnellement à plus court terme » implique nécessairement des investissements plus importants.**

**7.2 Veuillez confirmer que, selon l'approche retenue par Hydro-Québec, l'ensemble des coûts et des risques associés à ces investissements seront supportés par la clientèle. Sinon, veuillez préciser comment et dans quelle mesure ces coûts et ces risques seront supportés par une ou des entités autres que la clientèle réglementée.**

**8 Référence B-0005, p. 9**

**Citation :**

La structuration du système énergétique commence par l'établissement d'une vision long terme de son évolution. Les plans d'évolution qui en découlent décrivent comment le système doit être développé pour satisfaire les besoins en alimentation des clients en termes de volume et de qualité de service. Ils permettent également d'explorer certaines optionalités comme une croissance de la charge plus ou moins forte, l'intégration de ressources de production ou encore un rôle actif de la clientèle. À ce stade, il est crucial de considérer l'ensemble des besoins à couvrir en termes de fiabilité afin d'être en mesure de saisir les opportunités permettant d'assurer une disponibilité adéquate du service, mais également de positionner le système favorablement par rapport à des risques latents ou émergents (résilience des clients, changements climatiques, cybersécurité, etc.).

**Demande :**

**8.1 Veuillez expliquer si les « plans d'évolution qui en découlent » sont des plans faits pour et/ou par l'une ou l'autre des activités réglementées d'Hydro-Québec? Si par contre c'est Hydro-Québec qui établit les plans, est-ce que le Distributeur et/ou le Transporteur aura le droit de les modifier, en fonction des ordonnances éventuelles de la Régie?**

**8.2 Veuillez détailler davantage comment les plans d'évolution permettent d'explorer des « optionalités comme une croissance de la charge plus ou moins forte ».**

**8.3 En supposant un plan d'évolution qui prévoit la construction d'actifs de transport sur un horizon de 20 ans ou plus, veuillez expliquer comment un tel plan d'évolution pourrait tenir compte de la possibilité d'une croissance de la charge beaucoup moins forte que prévue?**

## **9 Référence B-0005, p. 9**

### **Citation :**

De ces analyses ressortent deux grands extrants : tout d'abord, l'identification des nouveaux équipements structurants qui sont requis dans l'ensemble des scénarios analysés et ensuite la liste des équipements existants qu'il est requis de maintenir en bon état dans l'ensemble des scénarios analysés.

### **Demande :**

**9.1 Veuillez indiquer si les « scénarios analysés » seront présentés à la Régie de l'énergie et, le cas échéant, précisez le moment et le contexte où ils le seront.**

**9.2 Plus précisément, y a-t-il un moment où la Régie aura l'occasion de se pencher sur les plans d'évolution et les scénarios sur la base desquels ils ont été établis?**

## **10 Référence B-0005, p. 10**

### **Citation :**

La construction des plans d'évolution se décline à haut niveau en trois grandes strates : le réseau de transport principal, le réseau de transport régional et le réseau de distribution. Ces trois strates, bien que reliées et interdépendantes, possèdent des caractéristiques propres qui les différencient.

Ainsi, le réseau de transport principal, dont la fonction est d'acheminer de larges quantités d'énergie depuis les zones de production vers les centres de charge, est principalement influencé d'abord par la localisation des nouveaux moyens de production et leur nature et ensuite par la localisation des nouvelles charges. Les durées de construction des ouvrages à raccorder et des équipements à déployer

requièrent l'établissement d'un réseau cible sur un horizon de 20 ans afin d'avoir la perspective nécessaire pour établir une vue stratégique suffisamment robuste.

**Demande :**

**10.1 Veuillez expliquer comment un « réseau de transport principal », conçu pour « acheminer de larges quantités d'énergie depuis les zones de production vers les centres de charge », peut s'adapter si les équipements de production sont éventuellement développés dans des régions différentes de celles envisagées au moment du développement du plan.**

**11 Référence B-0005, p. 10**

**Citation :**

Le réseau de transport régional, quant à lui, est principalement dimensionné par la localisation des charges résidentielles ou industrielles. Dans une seconde mesure, l'intégration des ressources énergétiques telles que l'éolien industriel doit être considérée afin notamment d'établir des cibles d'intégration potentielles. Dans une troisième mesure, le rôle actif des clients peut influencer certains développements en offrant une opportunité de lissage des investissements. La sensibilité des plans d'évolution à la croissance de la charge et donc à la vitesse de décarbonation des régions est sans doute l'élément le plus critique dans l'établissement d'une architecture cible. L'horizon cible est de 15 à 20 ans.

Dans les deux premières strates, l'établissement d'une architecture cible permet d'identifier les modifications au réseau ayant des objectifs multiples (pérennité, croissance, fiabilité) et également d'identifier les équipements qui seront purement assujettis à une stratégie de maintien des actifs.

**Demande :**

**11.1 Veuillez préciser le sens du terme "éolien industriel".**

**11.2 Veuillez expliquer comment la planification du réseau de transport régional tiendra compte de l'incertitude implicite aux prévisions de croissance de la charge sur un horizon de 15 à 20 ans.**